C/2024/4263

27.6.2024

Avis à l'attention d'une personne faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(C/2024/4263)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de Boris Viktorovich OBNOSOV (nº 1600), personne visée à l'annexe de la décision 2014/145/PESC du Conseil [1] et à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de la personne susmentionnée sur la base de nouveaux motifs d'inscription et de nouvelles informations. Cette personne est informée par la présente qu'elle peut adresser au Conseil, avant le 4 juillet 2024, une demande visant à obtenir les informations relatives au maintien des mesures restrictives, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Adresse électronique: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 78 du 17.3.2014, p. 16.
[2] JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.